

FICHES ESPECES

- **Grande Aigrette**
- **Milan noir**
- **Milan royal**
- **Faucon émerillon**
- **Pluvier doré**
- **Râle des genêts**
- **Grue cendrée**
- **Martin-pêcheur d'Europe**
- **Pie-grièche écorcheur**
- **Courlis cendré**
- **Petit Gravelot**
- **Tarier des prés**
- **Guêpier d'Europe**

Casmerodius albus

Grande Aigrette

Espèce protégée
Annexe I directive « Oiseaux »
Annexe II convention de Berne
Annexe II convention de Bonn
Annexe III convention de Washington
Annexe C1 règlement CEE/CITES



Grande Aigrette (Source :)

Statut sur la ZPS	Hivernant
Degré de menace au niveau national	Vulnérable
Population nationale	300 à 370 hivernants durant l'hiver 95-96 ; en progression
Population sur site	30 i
Catégorie	B-C

Description :

Longueur : 85-100 cm

Envergure : 143-169 cm

Caractéristiques : Très grande Aigrette toute blanche. A peu près aussi grande que le Héron cendré mais avec des pattes et un cou plus long. Diffère de l'Aigrette garzette par une plus grande taille, par des coups d'ailes plus lents, des pattes proportionnellement plus longues qui dépassent beaucoup en vol, des tibias ainsi qu'une partie des pattes jaunâtres, un bec jaunâtre hors période de nidification, l'absence de plume sur la nuque.

Ecologie- Habitats :

La Grande Aigrette est une espèce piscivore qui hiverne essentiellement autour des plans d'eau peu profonds sur lesquels elle bénéficie d'une grande quiétude. Elle se trouve également dans les vallées alluviales de tailles diverses. Une dizaine d'individus passent la période froide sur la vallée de la Meuse. Considérant l'évolution de l'espèce à l'échelle régionale, nous pouvons nous attendre à une augmentation de ce nombre dans les années à venir. La Grande Aigrette recherche sa nourriture (poissons, batraciens, mollusques) dans les prairies humides et les annexes hydrauliques de la ZPS.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Dégradation des zones humides	Conservation et préservation des prairies et autres zones humides
Dérangement anthropique	Préservation de la quiétude des sites
Dégradation de la qualité de l'eau	Maintien de la qualité de l'eau
Botulisme	

Milvus migrans

Milan noir

Espèce protégée

Annexe I directive « Oiseaux »

Annexe II convention de Berne

Annexe II convention de Bonn

Annexe III convention de Washington

Annexe C1 règlement CEE/CITES



Milan noir (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Nicheur
Degré de menace au niveau national	A Surveiller
Population nationale	6000 à 8000 couples nicheurs en 1990
Population sur site	45-47 p
Catégorie	C

Description :

Longueur : 48-58 cm

Envergure : 130-155 cm

Caractéristiques : Rapace de taille moyenne avec une queue échancrée très caractéristique. Plus sombre et un peu moins grand que le Milan royal, ses ailes et sa queue sont proportionnellement plus courtes, le bout des ailes plus large et la queue moins échancrée à dessus gris brunâtre. Le dessous du corps est gris brunâtre et la base des primaires plus claire. Le dessus de l'animal est brun foncé avec une zone pâle aux couvertures du bras. Une confusion avec le Busard des roseaux est possible mais le Milan noir diffère de celui-ci par des ailes plus digitées. Il a également le bras en cloche et la main abaissée lorsqu'il est observé de face contrairement au Busard des roseaux.

Ecologie- Habitats :

Le Milan noir habite les zones humides pour autant qu'il y trouve un arbre pour construire son aire. Il peut aussi occuper des zones de prairies humides et la plupart des plaines agricoles. Il niche également près des décharges d'ordures ménagères comme celle de Pagny-sur-Meuse où de fortes concentrations d'oiseaux sont constatées. Charognard, il ramasse volontiers les poissons morts et ne dédaigne pas les déchets. Il est capable toutefois de capturer de petits invertébrés et vertébrés. Il exploite systématiquement prairies et champs lors des fauches et ceci même loin de l'eau. L'abondance de proies peut amener cette espèce sociable à nicher en colonie lâches ou entraîner des concentrations spectaculaires sur des sites d'alimentation. Migrateur, il revient d'Afrique durant les mois de février - mars puis s'installe dès le mois d'avril pour la reproduction qui a lieu jusqu'en juillet.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Dégradation des zones humides	Préservation des zones humides et des grands arbres
Destruction des ripisylves	
Expansion des grandes cultures	Maintien des prairies naturelles
Actes de braconnage	Information des acteurs concernés
Empoisonnement indirect	
Collisions	

Milvus milvus

Milan royal



Milan royal (Source : Oiseaux.net, 2009)

Espèce protégée

Annexe I directive « Oiseaux »

Annexe II convention de Berne

Annexe II convention de Bonn

Annexe III convention de Washington

Annexe C1 règlement CEE/CITES

Statut	Nicheur
Degré de menace au niveau national	A Surveiller
Population nationale	3000 à 5000 couples nicheurs en 1997
Population sur site	10 p
Catégorie	C

Description :

Longueur : 61-72 cm

Envergure : 140-165 cm

Caractéristiques Rapace de taille moyenne avec de longues ailes et une grande queue profondément échancrée très caractéristique. Les ailes sont assez étroites et de largeur uniforme un peu en cloche avec une longue main abaissée et des poignets saillants. De profil, son dos est voûté avec la queue et la tête abaissées. Son vol est aisé et délié avec des torsions de la queue. La « fenêtre » blanche sous l'aile à la base de la main est typique. La queue est rousse dessus et plus pâle dessous. La zone diagonale jaune brunâtre clair sur le bras est plus pâle et plus apparente que chez le Milan noir.

Ecologie- Habitats :

Le Milan royal fréquente les habitats ouverts pour la recherche de nourriture et les bois même de faible superficie pour la nidification. Sa présence est souvent associée à un mode d'exploitation agricole caractérisé par un élevage extensif dominant. Le régime alimentaire est très varié mais l'espèce peut se spécialiser pour exploiter une ressource de nourriture localement abondante. Les densités dans des conditions favorables peuvent atteindre 1 couple pour 400 à 600 ha. Dans des situations optimales, des regroupements à caractère semi-colonial peuvent être observés. En moyenne, 2 à 3 œufs pondus en mars-avril sont couvés pendant 35 à 40 jours. Les jeunes, élevés pendant deux mois, attendront environ l'âge de 3 ans avant de commencer à se reproduire à leur tour.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Expansion des grandes cultures	Maintien des prairies naturelles
Déboisement	Maintien des grands arbres
Empoisonnement indirect	Information des acteurs concernés
Actes de braconnage	
Collisions	

Falco columbarius

Faucon émerillon

Espèce protégée

Annexe I directive « Oiseaux »

Annexe II convention de Berne

Annexe II convention de Bonn

Annexe III convention de Washington

Annexe C1 règlement CEE/CITES



Faucon émerillon (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Hivernant
Degré de menace au niveau national	Vulnérable
Population nationale	100 à 500 hivernants en 1997
Population sur site	3-5 i
Catégorie	B

Description :

Longueur : 26-33 cm

Envergure : 55-69 cm

Caractéristiques : C'est le plus petit faucon. Sa silhouette en vol est semblable à celle du Faucon pèlerin. La confusion est seulement possible lorsque la taille ne peut être appréciée même si son vol comprend des battements plus rapides. Cette espèce chasse souvent près du sol en effectuant des manœuvres spectaculaires. Le mâle est gris bleu dessus avec une queue à large barre terminale noire et une poitrine jaune rouille finement rayée et une gorge blanche. La femelle est grise brune dessus avec une queue barrée grossièrement et une poitrine blanc beigeâtre grossièrement rayée.

Ecologie- Habitats :

Le Faucon émerillon, dans son aire d'hivernage, stationne dans des milieux ouverts comme les grandes plaines cultivées ou les vallées alluviales où il peut chasser ses proies de prédilection, des petits passereaux. Dans les régions continentales du nord de l'Europe, les chutes de neiges ou les vagues de froids chassant les passereaux entraînent également le départ des émerillons qui auraient pu s'y établir en hivernage.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Expansion des grandes cultures	Maintien des prairies naturelles
Raréfaction des proies	
Actes de braconnage	Information des acteurs concernés
Dérangement anthropique	Préservation de la quiétude des sites

Pluvialis apricaria

Pluvier doré

Espèce chassable

Annexe I directive « Oiseaux »

Annexe II directive « Oiseaux »

Annexe III convention de Berne

Annexe II convention de Bonn



Pluvier doré (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Migrateur
Degré de menace au niveau national	A Surveiller
Population nationale	20000 à 100000 hivernants en 1997
Population sur site	300-500 i
Catégorie	B

Description :

Longueur : 25-28 cm

Envergure : 53-59 cm

Caractéristiques : Cette espèce limicole de taille moyenne ressemble à son cousin le Pluvier argenté en un peu moins grand et en plus gracieux. Ses ailes sont également un peu plus étroites et plus pointues et ses battements plus rapides. De loin, il paraît brun dessus mais de près, il est gris foncé parsemé de taches serrées, jaunes verdâtres ou jaunes beigeâtres et blanches. A l'envol, la bande alaire est insignifiante, étroite et blanchâtre. Son croupion foncé, ses aisselles et parties distales du dessous des ailes blanches brillantes sont typiques.

Ecologie- Habitats :

Associé en hiver au Vanneau huppé et parfois à la Mouette rieuse, le Pluvier doré se retrouve fréquemment en bandes dans les prairies humides et les grandes plaines cultivées sur sols meubles (champs de céréales d'hiver ou terres labourées). Ces oiseaux se nourrissent essentiellement de lombrics. Sensibles à la neige et au gel, ils migrent plus au sud pour trouver de meilleures conditions d'accueil. Notons qu'il est toutefois possible de rencontrer cette espèce en France tout au long de l'année.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Dérangement anthropique	Préservation de la quiétude des sites
Actes de braconnage	Information des acteurs concernés
Disparition des milieux favorables	Favoriser le maintien de résidus de cultures et de prairies rases et humides

Crex crex

Rôle des genêts

Espèce protégée

Annexe I directive « Oiseaux »

Annexe II convention de Berne



Rôle des genêts (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Nicheur
Degré de menace au niveau national	En danger
Population nationale	1140-1280 mâles chanteurs en 1998
Population sur site	1-30 p
Catégorie	C

Description :

Longueur : 27-30 cm

Envergure : 46-53 cm

Caractéristiques : Cette espèce est beaucoup plus souvent entendue que vu. Au sol, elle rappelle une perdrix élancée, mais sa coloration est plus uniforme avec des pattes plus longues et un bec plus épais. L'observation classique est celle d'un oiseau brunâtre de taille moyenne qui décolle presque sous les pieds et dont les couvertures alaires rousses et les pattes pendantes le distinguent de tous les gallinacés.

Ecologie- Habitats :

En France, le Rôle des genêts niche essentiellement dans les prairies de fauche des vallées alluviales inondables. Les densités mesurées varient sur le territoire national entre 1,6 et 7,6 mâles chanteurs par km². Elles peuvent être très fluctuantes d'une année sur l'autre. Les mâles sont polygames et ne restent appariés avec les femelles que quelques jours. Peu après l'accouplement, les œufs sont déposés à même le sol dès le début du mois de mai dans un nid sommaire. L'incubation dure en moyenne 25 à 30 jours et les jeunes sont ensuite capables de voler à 30-35 jours (soit au minimum à la mi-juillet). Le régime alimentaire est composé essentiellement d'insectes, d'escargots et de vers de terre.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Précocité des fauches	Retard de fauches jusqu'à mi-juillet
Méthodes de fauche	Fauches centrifuges à vitesse réduite
Dégradation des prairies naturelles	Maintien des prairies naturelles
Abandon de l'exploitation des prairies	
Dégradation des zones humides	Conservation et préservation des prairies et autres zones humides

Grus grus

Grue cendrée

Espèce protégée
Annexe I directive « Oiseaux »
Annexe II convention de Berne
Annexe II convention de Bonn
Annexe III convention de Washington.



Grue cendrée (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Migrateur
Degré de menace au niveau national	A surveiller
Population nationale	80000 individus en 1996
Population sur site	1000-5000 i
Catégorie	B-C

Description :

Longueur : 110-120 cm

Envergure : 220-245 cm

Caractéristiques : Seule espèce de grue présente en Europe, sa tête et son cou sont noirâtres avec une bande blanche partant en arrière de l'œil. Le reste du corps est gris-brun. En vol, de dessous, les rémiges primaires et secondaires gris noirâtre contrastent avec les couvertures sus-alaires pâles. Son vol est lent et puissant, avec des primaires digités s'écartant à chaque battement descendant. Elle effectue souvent quelques battements d'ailes suivis d'un court vol plané.

Ecologie- Habitats :

Lors des stationnements migratoires, les Grues cendrées s'alimentent principalement dans les vastes espaces agricoles dégagés situés à proximité de grands plans d'eau peu profonds et peu perturbés, utilisés comme dortoirs nocturnes. Notons que sont principalement mises à profit en automne, les prairies humides, les chaumes de maïs et autres céréales. La recherche d'une quiétude maximale est une constante dans la sélection des sites fréquentés en toutes saisons et particulièrement pour les dortoirs.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Dégradation des zones humides	Conservation et préservation des prairies et autres zones humides
Situations conflictuelles avec les exploitants suite aux dommages infligés aux cultures	Maintien des chaumes
Aménagements linéaires	Protection des sites connus
Actes de braconnages	Information des acteurs concernés

Alcedo atthis

Martin-pêcheur d'Europe

Espèce protégée
Annexe I directive « Oiseaux »
Annexe II convention de Berne



Martin-pêcheur (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Nicheur
Degré de menace au niveau national	A surveiller
Population nationale	Supérieure à 10000 couples
Population sur site	65-80 p
Catégorie	C

Description :

Longueur : 16-17 cm

Envergure : 24-26 cm

Caractéristiques : Cette espèce est d'ordinaire observée sur un perchoir au bord de l'eau scrutant la surface. Malgré son plumage coloré, il est souvent étonnamment difficile à repérer. En vol rapide au ras de l'eau, il n'est souvent possible d'entrevoir qu'un éclair bleu et orange avec une zone bleue électrique au milieu du corps. Poussant de sonores cris aigus distinctifs, il est souvent plus aisé de le repérer à l'oreille. Le Martin-pêcheur est un oiseau compact, assez petit, mais d'aspect robuste. D'un poids de 40 g, sa grosse tête est munie d'un long bec en forme de poignard, sa queue est courte et ses pattes relativement petites.

Ecologie- Habitats :

Prédateur piscivore, le Martin-pêcheur exige un minimum de proies accessibles. Pollution et turbidité doivent donc rester modérées et des perchoirs doivent être disponibles au-dessus de l'eau ou peu en retrait. En hiver, l'espèce ne subsiste pas lorsque le gel fige la surface des eaux. Le Martin-pêcheur niche dans des parois verticales ou concaves constituées de sédiments meubles. Habituellement, c'est dans les berges même d'un plan d'eau qu'il creuse son terrier. Quand la première nichée (ponte d'avril-mai) est presque prête à partir, le mâle devient le seul nourricier, pendant que la femelle prend possession du second terrier pour une nouvelle ponte. Au fil des ans, les mêmes portions de berges voire les mêmes trous sont réoccupés mais rarement par les mêmes individus.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Aménagements hydrauliques	Compatibilité des aménagements
Dégradation de la qualité de l'eau	Maintien de la qualité de l'eau
Dérangement anthropique	Préservation de la quiétude des sites

Lanius collurio

Pie-grièche écorcheur



Pie-grièche écorcheur (Source : Oiseaux.net, 2009)

Espèce protégée
Annexe I directive « Oiseaux »
Annexe II convention de Berne

Statut	Nicheur
Degré de menace au niveau national	En déclin
Population nationale	250000 couples environs en 1999
Population sur site	180-230 p
Catégorie	D

Description :

Longueur : 17 cm

Envergure : 24-27 cm

Caractéristiques : Le mâle ne peut être confondu : sa calotte sur la nuque et son croupion sont gris pâle, son manteau est marron et sa queue noire et blanche. Il est aisément reconnaissable à son large bandeau noir sur les yeux. La femelle est brun terne dessus, souvent plus grise sur la tête et brun-roux sur les parties supérieures. La femelle, elle, se distingue par sa poitrine roussâtre barrée d'un croissant brun et à sa tête brune.

Ecologie- Habitats :

La Pie-grièche écorcheur a un territoire relativement restreint (1,5 à 2 ha). Son habitat se caractérise par la présence de buissons plutôt bas, notamment de buissons épineux formés de Prunellier, d'Aubépine et de Ronce. Les terrains de chasse sont des zones de friches ou de prairies, des pâtures et des clairières forestières toujours riches en postes d'affût. Les proies sont en grande majorité des insectes, coléoptères et orthoptères notamment. Les petits vertébrés constituent également une part non négligeable de son alimentation. Une des particularités de cette espèce est son aptitude à créer des lardoirs où elle entrepose ces proies. Ceux-ci sont généralement installés sur des buissons d'épineux ou bien sur des fils barbelés. Présente sur les sites de reproduction à partir de fin avril et jusque début septembre, la période de ponte de cette espèce s'étale de la mi-mai jusqu'au début de juillet dans le cas de pontes de remplacement.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Arrachage des haies, bosquets...	Maintien d'une agriculture extensive, maintien et entretien des haies et bosquets
Expansion des grandes cultures	
Empoisonnements indirect	Information des acteurs concernés

Numenius arquata

Courlis cendré

Espèce chassable bénéficiant
d'un moratoire pour les 5 années à venir
Annexe II directive « Oiseaux »
Annexe III convention de Berne
Annexe II convention de Bonn



Courlis cendré (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Nicheur
Degré de menace au niveau national	A Surveiller
Population nationale	2000 couples en 1996
Population sur site	25 p
Catégorie	C

Description :

Longueur : 50-60 cm

Envergure : 80-100 cm

Caractéristiques : C'est le plus grand limicole d'Europe. Son plumage est brunâtre moucheté et strié avec un très long bec arqué. Il se nourrit en sondant profondément la vase avec son bec ou en picorant à la surface du sol. En vol, son long bec et son croupion blanc assez visible contrastent avec le dessus de l'aile brunâtre. Ses battements d'ailes lents rappellent plus un laridé qu'un limicole. Il peut même avoir des allures de rapaces lorsqu'il plane durant les parades.

Ecologie- Habitats :

Le Courlis cendré occupe en Lorraine les vastes prairies inondables des vallées alluviales. Une végétation rase, autorisant une bonne visibilité conditionne la sélection du site de nidification par les oiseaux. Les secteurs élevés du microrelief sont également privilégiés pour y placer les nids. La femelle pond à partir de fin avril (1 ponte annuelle) et couve alternativement avec le mâle pendant 27 à 29 jours. Les poussins ne prendront ensuite leur envol qu'au bout de 32 à 38 jours (soit fin juin minimum). L'alimentation de cette espèce se compose essentiellement de lombrics et d'insectes. En hiver, les effectifs sont renforcés par des populations d'oiseaux probablement venus du nord.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Dégradation des zones humides	Conservation et préservation des prairies et autres zones humides
Précocités des fauches	Retard de fauches jusqu'à fin juin
Méthodes de fauche	Fauches centrifuges à vitesse réduite
Chasse	Moratoire de 5 ans actuellement en cours

Charadrius dubius

Petit Gravelot

Espèce protégée

Annexe II convention de Berne

Annexe II convention de Bonn



Petit Gravelot (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Nicheur
Degré de menace au niveau national	Non évalué
Population nationale	6000 à 7500
Population sur site	0-6 i
Catégorie	B-C

Description :

Longueur : 14-15 cm

Envergure : 42-48 cm

Caractéristiques : Limicole de petite taille, le Petit Gravelot se distingue du Grand Gravelot par la présence chez les adultes d'un cercle orbital jaune et d'un sourcil blanc en arrière de la calotte. En outre, le Petit Gravelot présente une silhouette plus fine et une tête moins imposante que son cousin.

Ecologie- Habitats :

Le Petit Gravelot est un limicole migrateur qui revient sur le territoire national au cours du mois de mars. Nichant généralement en couples isolés, l'espèce affectionne les bancs de gravier et les plages peu végétalisées. Le nid est constitué d'une simple dépression à même le sol. Les jeunes nidifuges sont indépendants au bout de quelques semaines. Sur la Meuse, l'espèce souffre de dérangements causés par les activités nautiques et de baignade. Lorsqu'il est trop souvent dérangé, il peut choisir pour sa nidification, des milieux de substitution comme les chemins empierrés, ce qui malheureusement n'améliore pas le succès de sa reproduction. Des crues tardives peuvent également mettre en échec sa reproduction.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Disparition des habitats	Préserver la dynamique fluviale
Dérangements anthropiques	Préserver la quiétude des sites
Destructions directes des pontes	
Colonisation d'habitats artificiels	Assurer le succès des pontes en milieux naturels

Saxicola rubetra

Tarier des prés.



Espèce protégée
Annexe II convention de Berne

Tarier des prés (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Nicheur
Degré de menace au niveau national	En Déclin
Population nationale	Entre 10000 et 100000 couples en 1997
Population sur site	3-10 p
Catégorie	A

Description :

Longueur : 12,5 cm

Envergure : 21-24 cm

Caractéristiques : Ce passereau rappelle le Tarier pâtre par sa physionomie et son comportement. Sa queue est cependant plus courte, son sourcil est blanc, sa gorge pâle et la base des rectrices externes blanches, quelque soit l'âge. Il se perche dans une posture plus droite que le Tarier pâtre et vole avec moins de mouvements d'ailes et de la queue. Le mâle a les cotés de la tête noirâtre, la poitrine et le centre de la gorge orange, il porte en outre des tâches scapulaires blanches. La femelle est plus terne, plus brune et plus chamois. Habituellement solitaire, l'espèce est plus sociable lors des passages migratoires.

Ecologie- Habitats :

Insectivore, cette espèce affectionne les milieux relativement humides et les prairies de fauche grasses et fourniees qui sont nécessaires à sa nidification. Le nid, placé au sol, est souvent construit à proximité d'un perchoir servant de poste de guet. Les pontes commencent dès la mi-mai mais les premiers envols des jeunes ont lieu de la mi-juin à début juillet suivant les conditions météorologiques. La ZPS héberge une forte proportion de la population Lorraine de cette espèce patrimoniale.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Précocités des fauches	Retard de fauches jusqu'à fin juin
Méthodes de fauche	Fauches centrifuges à vitesse réduite
Dégradation des zones humides	Conservation et préservation des prairies et autres zones humides

Merops apiaster

Guêpier d'Europe

Espèce protégée
Annexe II convention de Berne
Annexe II convention de Bonn



Guêpier d'Europe (Source : Oiseaux.net, 2009)

Statut	Nicheur
Degré de menace au niveau national	A Surveiller
Population nationale	6800-7800 couples en 1994
Population sur site	20-75 p
Catégorie	C

Description :

Longueur : 27-29 cm

Envergure : 44-49 cm

Caractéristiques : Cet oiseau est très coloré. Sa gorge est jaune et il possède un masque facial sombre assez large. Il est marron du crâne au manteau ainsi que sur les couvertures alaires. Le dos, les scapulaires et le croupion, jaune chamois, contrastent avec le reste du plumage bleu-verdâtre.

Ecologie- Habitats :

Les nids sont généralement creusés directement dans la berge et plus rarement dans le talus d'une prairie. Les colonies de Guêpiers sont en effet directement inféodées au milieu aquatique. Dans les grandes colonies, l'espèce est parfois associée avec l'Hirondelle de rivage. La taille des colonies varie du nid isolé à plusieurs centaines de couples. La taille de la ponte est de 4 à 7 œufs, assurant un renouvellement rapide des populations. Le Guêpier capture au vol une grande variété d'insecte, principalement des hyménoptères. L'abeille domestique *Apis mellifica* peut en constituer une part significative.

Menaces et mesures favorables à la conservation :

Menaces	Mesures favorables
Aménagements hydrauliques	Compatibilité des aménagements
Végétalisation excessive des berges	Entretien des berges
Dérangement anthropique	Assurer la quiétude des sites
Dégradation des zones humides	Conservation et préservation des prairies et autres zones humides